

CLUB SAINT HUBERT DU NORD

Association loi 1901 – Affiliée à la Société Centrale Canine
Fédération Nationale agréée par le Ministère de l'Agriculture – Reconnue d'Utilité Publique

EXPOSITION CANINE TOUTES RACES

avec attribution du CACS de la S.C.C.

Dans le cadre de l'Espace Sculfort

les 3 et 4 Avril 2010

MAUBEUGE


ROYAL CANIN


ROYAL CANIN

COMPOSITION DU JURY PRESENTI

Ring d'Honneur :
Puppy, Jeunes, Vétérans et
Meilleurs de Race

SAMEDI 3 avril 2010 Début des jugements à 9h00 1^{er} Groupe

Bergers de Brie – Bergers de Beauce M. BLASSELLE
Bergers de l'Est et d'Italie – Berger Blanc Suisse Mme THEVENON
Bergers Hollandais – Schapendoes – Saarloos Mme RIVIERE
Schipperke Mlle MIGNON
Berger Allemand – Bergers Belges M. HERMEL
Berger Australien – Kelpie Australien M. VOILET
Colley – Welsh Corgis M. EYMAR-DAUPHIN
Bouvier des Flandres – Bouvier Australien,
Shetland – Bobtail – Bearded Collie – autres races M. LE MAGNAN

3^e Groupe

Terriers de type bull Mme TOMPOUSKY
SPECIALE Terriers du Yorkshire M. HERMEL
Cairn – Skye – Scottish – Dandie Dinmont – Westie M. GRUNHEID
Airedale et Terriers divers Mme DESSERNE
Parson et Jack – Jagd Terrier – Reste du groupe M. LE MAGNAN

6^e Groupe

Dalmatien Mlle MIGNON
Chien de St Hubert – Basset Hound M. VOILET
Griffons vendéens et nivernais M. EYMAR-DAUPHIN
Rhodesian Ridgeback M. LE MAGNAN
Reste du Groupe M. GOUBIE

7^e Groupe

Braque Italien – Spinone,
SPECIALE Braques Hongrois M. GRUNHEID
Barbu Tchèque – Epagneuls Bretons – Drahthaar – Braque Allemand –
Braque Français – St Germain – Epagneul Français – Epagneuls Picards –
Korthals, Braque de Weimar M. EYMAR-DAUPHIN
Setters et Pointer M. DUPAS
Reste du Groupe M. LE MAGNAN

8^e Groupe

Spaniels et chiens d'Eau M. GOUBIE
Retrievers M. DUPAS

Confirmations seules (les 2 jours) M. DUPAS

Les engagements non accompagnés de leur règlements seront
systématiquement refusés

IBAN : FR76 1670 6050 2250 3465 7700 519

Code Bank : AGRIFRPP867

Joindre obligatoirement une copie du virement avec la feuille d'inscription

DIMANCHE 4 avril 2010 Début des jugements à 9h00 2^e Groupe

Léonberg – Terre Neuve – Landseer,
Matin de Naples – Mastiff et Bullmastiff Mme RIVIERE
Dogues de Bordeaux – Bulldog Anglais,
Dogues du Tibet – Boxers Mme TOMPOUSKY
Montagne des Pyrénées – Saint Bernard – Rotweiler Mme THEVENON
Dogues Allemands – Cane Corso – Aïdi M. VOILET
Shar Peï – Dogue Argentin M. GRUNHEID
Reste du groupe M. LE MAGNAN

4^e Groupe

Teckels M. HERMEL

5^e Groupe

Chiens Nordiques et Asiatiques M. VOILET
Basenji – Chiens nus - Spitz M. GRUNHEID
Chow Chow – Eurasier – Kusky M. EYMAR-DAUPHIN

9^e Groupe

Griffons belges – Papillons et Phalène Mlle MIGNON
Chiens du Tibet – Bouledogue Français Mme MERY
Cavaliers King Charles – King Charles - Bichons Mme DESSERNE
Caniches – Carlin – Boston – Chiens nus M. LE MAGNAN
Chihuahuas – Reste du Groupe M. HERMEL

10^e Groupe

Afghans – Salukis – Greyhound - Deerhound
Irish Wolfhound – Barzoïs – Petit Lévrier Italien Dr MAISON
Reste du Groupe M. GRUNHEID

Clôtures des engagements :
10 Février et 10 Mars 2010

CSHN - Exposition de Maubeuge

26, Résidence Charles Dupas

59111 LIEU SAINT AMAND (France)

☎ 03 22 31 91 68 ou 03 27 89 85 25 ou 03 20 82 97 80

AUCUN ACCUSÉ DE RÉCEPTION

La carte d'entrée et les horaires seront envoyés
dans la semaine qui précède l'exposition

JURY RING D'HONNEUR

Meilleur Puppy
Samedi M. BLASSELLE
Dimanche Mlle MIGNON

Meilleur Vétéran
Samedi M. GRUNHEID
Dimanche Dr MAISON

Meilleurs Paire, Couple
Samedi Mme TOMPOUSKY
Dimanche Mme TOMPOUSKY

Classe et Lots d'Elevage
Samedi Mlle MIGNON
Dimanche Mme MERY

Meilleur 1^{er} Groupe Mme THEVENON
Meilleur 2^e Groupe Mme RIVIERE
Meilleur 3^e Groupe M. LE MAGNAN
Meilleur 4^e Groupe M. HERMEL
Meilleur 5^e Groupe M. VOILET
Meilleur 6^e Groupe M. EYMAR-DAUPHIN
Meilleur 7^e Groupe M. DUPAS
Meilleur 8^e Groupe Mme DESSERNE
Meilleur 9^e Groupe M. GRUNHEID
Meilleur 10^e Groupe Dr MAISON

Meilleur Jeune Samedi Mme DESSERNE
Meilleur Jeune Dimanche Mme MERY

Best in Show M. GOUBIE

Engagement sur Internet : cedia.fr
Engagements en ligne - paiement sécurisé

REGLEMENT DE L'EXPOSITION

L'exposition se tiendra à MAUBEUGE (Espace Sculfort – Avenue de Valenciennes).

ARRIVEE ET JUGEMENT :

L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8h30. Les chiens seront convoqués à un horaire précis, il n'est donc pas nécessaire d'être présent dès 8h30. Les jugements commenceront à 9h00. Il faut être arrivé au plus tard 45 minutes avant l'heure des jugements. Les numéros seront à retirer à proximité du secrétariat général avant le début des jugements. Les catalogues seront distribués à l'entrée sur présentation de l'accusé de réception.

LOGEMENT : Exposition sans cages sauf pour les meutes. Seules quelques cages seront montées et mises en libre service. Seules les couvertures sont admises (sauf pour les meutes).

ENTREE ET SORTIE DES CHIENS : Les chiens non classés seront autorisés à sortir après les jugements sur présentation de leur carton de qualificatif. Aucune sortie ne sera autorisée avant **17h30** pour les autres.

AFFICHAGE : Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur et 35 cm de largeur : le nom, l'adresse de l'élevage et le numéro de téléphone de l'élevage. Toute distribution de prospectus, non autorisée par les organisateurs, est interdite dans l'enceinte de l'exposition. Il est interdit de faire signer une pétition quel que soit son objet sans l'accord du président du CSHN.

TOILETTAGE :

Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé. Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme. Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilette plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

SERVICE VETERINAIRE :

Le service vétérinaire sera assuré par un docteur vétérinaire qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition. La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.

ANNULATION :

En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons de force majeure, indépendante de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS :

Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception : de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion de manifestations canines ; de celles qui appartiennent à une association non affiliée à la S.C.C. Sont admis à l'exposition tous les chiens, même ceux sans pedigree, de races reconnues figurant aux classifications établies par la S.C.C. et la F.C.I. Les chiens de 1^{ère} catégorie ne sont pas admis. Seront refusés :

- les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements (le nombre de participants par jour étant limité, la date de clôture pourra être avancée),
- les engagements «au poteau» le jour de l'exposition sauf les omissions ou erreurs d'information,
- toutes modifications aux inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe Lot d'Elevage, ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation.

En cas d'engagement de plusieurs chiens, le droit d'engagement du 1^{er} chien est indiqué catalogue compris (voir feuille d'engagement). Les droits d'engagement doivent être réglés en même temps que l'envoi de la feuille d'engagement et resteront acquis à la société, même si l'exposant ne peut pas se présenter. L'accusé de réception devra être présentée à l'entrée.

VOUS POUVEZ ENGAGER DANS LES CLASSES CI-APRES

la date de référence pour les âges / classe est la veille de l'ouverture de l'exposition

CLASSE INTERMEDIAIRE : Pour les chiens âgés de 15 à 24 mois (comptés au jour de l'ouverture de l'exposition). Cette classe donne droit à l'attribution du CACS en concurrence avec la classe Ouverte et la classe Travail.

CLASSE OUVERTE : Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois au jour d'ouverture de l'exposition. Cette classe donne droit à l'attribution du CACS en concurrence avec la classe Travail.

CLASSE TRAVAIL : Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois au jour de l'exposition (conditions au dos de la feuille d'engagement) et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail délivrée par la SCC. La récompense doit être obtenue avant la date de clôture de l'exposition. Cette classe donne droit à l'attribution du CACS en concurrence avec la classe Ouverte.

CLASSE CHAMPION : Réserve exclusivement aux chiens déclarés Champions Nationaux des pays membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. (joindre la copie des titres), âgés de 15 mois au jour de l'ouverture de l'exposition. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS. Le titre de Champion doit être homologué au plus tard à la date fixée pour la clôture des engagements de la manifestation.

CLASSE JEUNE : Pour les chiens âgés de 9 à 18 mois (comptés au jour de l'ouverture de l'exposition). Cette classe donne droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au CACS et au CACIB.

CLASSE VETERAN : Pour les chiens de 8 ans et plus. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS. Les chiens peuvent obtenir les qualificatifs Excellent, Très Bon, Bon, Assez Bon, Insuffisant et les 4 premiers sont classés s'ils ont obtenu le qualificatif nécessaire. Les meilleurs vétérans mâles et femelles ayant obtenu le qualificatif 1^{er} Excellent peuvent concourir pour le Titre de Meilleur de Race.

CLASSE PUPPY : Pour les chiens âgés de 6 à 9 mois. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif, le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur). Elle ne donne pas lieu à un classement.

Sont considérées comme classes individuelles,

les classes Intermédiaire, Ouverte, Travail, Champion, Jeune, Puppy, Vétéran.

Autres classes :

ELEVAGE (ancien Lot d'Elevage) : Classe pouvant être constituée sur place. Pour au moins 3 et au plus 5 chiens de même race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Inscriptions avant 14h00 au secrétariat de l'exposition.

LOT D'ELEVAGE (ancien Lot d'Elevage) : Classe pouvant être constituée sur place. Pour un sujet mâle ou femelle accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré. Inscriptions avant 14h00 au secrétariat de l'exposition.

PAIRE : Pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, appartenant au même propriétaire.

COUPLE : Pour deux chiens de même race et variété, de sexes différents, déjà engagés dans une classe individuelle, appartenant au même propriétaire.

MEUTE :

Chiens courants : Pour six chiens courants minimum, de même race, sans distinction de sexe et appartenant au même propriétaire.

Teckels et Terriers : Pour les six Terriers ou les six Teckels, le propriétaire doit justifier que 3 de ses chiens ont obtenu les titres nécessaires pour accéder à la classe travail ou qu'il est titulaire d'une attestation de meute délivrée par la DDA de son département pour la chasse sous terre.

REGLEMENT DES ENGAGEMENTS :

La clôture des engagements est fixée au **10 mars 2010 (1^{re} clôture le 10 février 2010)**. Tout engagement parvenant après la date de clôture (date de réception) sera refusé et remboursé. Les engagements dont le règlement ne sera pas effectué avant la date de clôture ne seront pas pris en considération et retournés. Les exposants étrangers peuvent effectuer un virement sur notre compte bancaire : IBAN FR76 1670 6050 2250 3465 7700 519 – Code Bank AGRIFRPP867 (Joindre OBLIGATOIREMENT la copie du virement)

REFUS ou EXCLUSIONS :

- Des engagements. La société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre, sans en préciser le motif, et les rembourser même après les avoir acceptés.
- Des chiens (à leur entrée ou en cours d'exposition)
 - ceux refusés par le service vétérinaire ;
 - ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés ;
 - ceux non engagés par l'exposant dont l'entrée de l'exposition est formellement interdite.
 - ceux dont l'engagement « au poteau » serait demandé.Les engagements dans les cas a) et b) ne sont pas remboursés.

JUGEMENTS :

Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un juge (qualifié ou stagiaire) ou expert-confirmateur de la race. Un juge défaillant peut être remplacé par tout juge qualifié ou stagiaire pour la même race. Un deuxième juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 60 chiens y compris les confirmations. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs ne seront pas jugés. Les chiens absents, au moment du jugement, ne seront classés par la suite. Le juge a la faculté de l'examiner et d'attribuer un qualificatif officiel sans les classer. Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall.

Les juges attribueront, selon la valeur du chien, l'un des qualificatifs dont la définition est la suivante :

EXCELLENT : Qualificatif attribué à un chien se rapprochant de très près du standard idéal de la race - présenté en parfaite condition - réalisant un ensemble harmonieux et équilibré ayant « de la classe » et une brillante allure. La supériorité de ses qualités devra dominer ses petites imperfections tout en conservant les caractéristiques de son sexe.

TRES BON : Qualificatif attribué à un chien parfaitement typé, équilibré dans ses proportions - en bonne condition physique. Il lui sera toléré quelques défauts véniels. Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité.

BON : Qualificatif attribué à un chien possédant les caractéristiques de la race mais accusant des défauts, à condition que ceux-ci ne soient pas importants.

ASSEZ-BON : Qualificatif attribué à un chien suffisamment typé, sans qualités notoires ou pas en condition physique.

INSUFFISANT : Qualificatif pour un chien ne remplissant pas les critères de confirmation.

Dans chaque classe, sauf les classes Débutants et Puppy, les quatre meilleurs chiens seront primés, les autres, s'ils le méritent, recevront un qualificatif sans classement.

Le 1^{er} prix ne pourra être décerné qu'à un chien ayant obtenu au moins le qualificatif TRES BON.

Les chiens qualifiés BON ou ASSEZ BON ne pourront prétendre à un classement.

Les meutes sont jugées suivant l'échelle des points adoptée par la S.C.C., et le décompte des points doit être effectué, soit dans le ring du juge, soit dans un ring préparatoire au ring d'honneur.

C.A.C.S. :

Le CACS ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} Excellent en classe Ouverte ou en classe Travail, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel. Cette récompense n'accompagne pas automatiquement la première place. Les juges font des propositions de CACS d'après les mérites absolus des chiens sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origine reconnu. Il appartient à la SCC de s'assurer pour l'homologation du CACS que les chiens satisfont aux conditions imposées. La RCACS peut être convertie en CACS si le chien proposé pour le CACS :

- ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines ;
 - s'il a déjà le titre de Champion National de Conformité au Standard.
- Les CACS ne sont valables qu'après leur homologation par la SCC.

RECLAMATIONS :

Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit, dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution d'un montant équivalent à trois fois les frais de participation du premier chien qui restera acquise à la société si, après examen, elles sont reconnues sans fondement.

SANCTIONS :

Pourront être exclus, temporairement ou définitivement, des expositions et concours organisés par le Club Saint Hubert du Nord, avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées :

- les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur,
- ceux qui auront fait une fausse déclaration,
- ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci,
- ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges, des membres du CSHN ou des vétérinaires de service,
- ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre,
- ceux qui auront quitté l'exposition avant l'heure fixée.
-

RESPONSABILITE :

La société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsure occasionnée par eux, et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables dans l'enceinte de l'exposition des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens, tant à des tiers, qu'à eux-mêmes, la société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place. Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent règlement, dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement. Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes les constatations relatives à son interprétation seront jugées par le comité de l'exposition (voir paragraphe Réclamations).

OBLIGATIONS SANITAIRES

2^e catégorie : le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° d'identification sera exigé à l'entrée de l'exposition, pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier ainsi que ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes les dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1990 (révisé municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et des cages)

OREILLES COUPÉES

Les chiens nés en France ou à l'étranger après le 28 août 2008 dont les oreilles sont coupées sont interdits de concours en France



MAUBEUGE – Espace Sculfort

les 3 et 4 avril 2010

Demande d'engagement – Meldeschein – Entry Form

n° d'arrivée

Race (Rasse - Breed) : _____

Sexe (Geschlecht - Sex) : _____ Couleur (Farbe - Colour) : _____ Poids (Gewicht - Weight) : _____ Adhérent CSHN : oui non

Taille (Grasse - Size) : _____ Poil (Haar - Hair) : _____ Oreilles coupées : oui non n° d'adhérent : _____

Nom du chien (Name des Hundes - Name of the Dog) : _____

N° tatouage ou transpondeur (Microchip - ID) : _____

N° Livre d'Origines (Zuchtbuch Nr. - Registration number) : _____ Avec indication de ce livre - Mention of origin Book

Date de naissance (Geburtsdatum - Birth date) : _____

Nom du père (Name des Vaters - Name of the Sire) : _____

Nom de la mère (Name der Mutter - Name of the Dam) : _____

Producteur (Name des Züchters - Breeder's name) _____
(propriétaire de la lice à la saillie - Eigentümer der Hündin bei der Deckung - Owner of the Dam at time of the mating)

Nom du Présentateur (si différent du propriétaire) _____

Propriétaire (Name des Eigentümers - Owner's name) M. Mme Mlle _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Téléphone : _____ E-mail : _____

Classe dans laquelle le chien est engagé – Class into which the dog is entered

Intermédiaire <small>15 – 24 mois, monate, months</small>		Ouverte - Open <small>Minimum 15 mois – No dog under 15 months</small>		Travail Working Class <small>Minimum 15 mois No dog under 15 months</small>		Champion <small>Minimum 15 mois – No dog under 15 months</small>		Jeune Jugend – Junior <small>9 à 18 mois – monate - months</small>	
Puppy <small>6 à 9 mois, monate, months</small>		Vétérán <small>à partir de 8 ans</small>		Meute <small>Laufhundmeuten – Packs</small>		Chien ne concourant pas <small>No compet dog</small>		Confirmation <small>gratuite pour chien exposé</small>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
Couple		Paire		Elevage		Lot d'Elevage		Accompagnateurs <small>indiquer quantité ci-contre</small>	

MODE DE PAIEMENT

- 1 – CHEQUE BANCAIRE ou POSTAL à l'ordre du CSHN
- 2 – MANDAT CASH
- 3 – VIREMENT BANCAIRE
(IBAN : FR76 1670 6050 2250 3465 7700 519 – Code Bank : AGRIFRPP867)
 Joindre OBLIGATOIREMENT une copie du virement
 Somme totale – Überwiesener – Amount :

Envoyer votre inscription avec une enveloppe timbrée à votre adresse et votre paiement au :

CSHN - Exposition de Maubeuge
26 Résidence Charles Dupas
59111 - LIEU-SAINT-AMAND (France)
 ☎ **03 22 31 91 68 ou 03 27 89 85 25**
ou 03 20 82 97 80

Engagement possible sur Internet

www.cedia.fr

Engagements en ligne avec paiement sécurisé uniquement sur ce site

Je déclare accepter sans restriction ni réserve les obligations qui résultent pour moi du présent engagement et qui figurent au verso de cette même feuille.

Ich erkläre hiermit, ohne Einschränkung den aus dieser Anmeldung sich ergebenden Verpflichtungen, die auf der Rückseite dieses Formulars wiedergegeben sind, nachzukommen.

I declare I accept without any restriction nor reserve the obligations of the present entry which appear overleaf.

Si mon chien est désigné « Meilleur de sa race » dans l'une des différentes classes, je m'engage à ce qu'il soit présent sur le ring d'honneur. Si mon chien est désigné « Meilleur de son groupe », je m'engage à ce qu'il soit présent à la fin de l'exposition afin qu'il puisse concourir lors de la désignation du Meilleur chien de l'exposition.

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant sur cet engagement. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la société organisatrice de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même de mon propre fait.

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer d'ici au jour de cette exposition. En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues au Règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la SCC.

Le – Datum – Date :

Signature du propriétaire

Unterschrift des Eigentümers

Owner's signature

Tarifs d'inscriptions

Inscriptions au plus tard le 10 février 2010			Inscriptions entre le 11 février et le 10 mars 2010		
	Non Membres du CSHN	Membres du CSHN		Non Membres du CSHN	Membres du CSHN
1 ^{er} chien y compris catalogue et entrée exposant	32 €	30 €	1 ^{er} chien y compris catalogue et entrée exposant	36 €	32 €
2 ^e chien	28 €	26 €	2 ^e chien	32 €	30 €
3 ^e chien + 1 entrée gratuite	22 €	20 €	3 ^e chien + 1 entrée gratuite	26 €	24 €
les autres chiens	20 €	20 €	les autres chiens	24 €	24 €
Puppy – Vétéran	20 €	18 €	Puppy – Vétéran	24 €	22 €
Meute	60 €	56 €	Meute	64 €	60 €
Chien supplémentaire	20 €	18 €	Chien supplémentaire	24 €	22 €
Couple – Paire – Elevage	Gratuit	Gratuit	Couple – Paire – Elevage	Gratuit	Gratuit
Lot d'Elevage	Gratuit	Gratuit	Lot d'Elevage	Gratuit	Gratuit
Accompagnateur	4 €	4 €	Accompagnateur	4 €	4 €
Chien ne concourant pas	8 €	8 €	Chien ne concourant pas	8 €	8 €

Age minimum exigé pour la confirmation

1^{er} Groupe	
Bergers Allemands - Bergers de Brie – Bouvier des Flandres.....	15 mois
Reste du Groupe.....	12 mois
2^e Groupe	
Rottweiler, Doberman, Schnauzer Géant, Dogue Allemand, Dogue de Bordeaux, Mastiff, Hovawart, Bullmastiff, Montagne des Pyrénées, Cane Corso, Castro Laboreiro, Fila Brasileiro, Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, St Bernard, Terre Neuve, Léonberg, Landseer, Mâtin de Naples, Mâtin Espagnol	
Dogue du Tibet, Mâtin des Pyrénées, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois.....	15 mois
Reste du Groupe.....	12 mois
3^e et 4^e Groupe	12 mois
5^e Groupe : Tout le Groupe sauf races ci-après.....	12 mois
Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podencos Canario, Ibicenco, Portugais, Samoyède, Esquimaux du Groenland, Akita Inu.....	15 mois
6^e et 7^e Groupe	
Sauf Rhodesian Ridgeback (15 mois).....	12 mois
8^e Groupe	
Retrievers.....	15 mois
Reste du Groupe.....	12 mois
9^e Groupe	
Epagneuls Pékinois et Japonais.....	10 mois
Reste du Groupe.....	12 mois
10^e Groupe	
Whippet, Petit Lévrier Italien.....	12 mois
Reste du Groupe.....	15 mois

PROPHYLAXIE DE LA RAGE

Avis aux exposants résidant en France

Le Ministère de l'Agriculture (Direction des Services Vétérinaires) exige, pour les chiens provenant d'un département infecté de rage ou reconnu indemne depuis moins d'un an, un certificat de vaccination antirabique libellé sur l'un des imprimés officiels enregistrés par le CERFA. La validité d'un certificat débute : en cas de primo-vaccination : un mois après la date de délivrance, la date de fin de validité doit être portée sur le certificat ; en cas de vaccination de rappel : le jour même de la vaccination. La date de fin de validité doit être portée sur le certificat.

Le contrôle des certificats et l'examen sanitaire des animaux présentés sont assurés par un vétérinaire désigné par le Directeur des Services Vétérinaires du département. Ce vétérinaire peut refuser l'admission des animaux pour non conformité aux conditions sanitaires.

Les animaux présentés doivent être en parfait état de santé. L'origine de chacun devra pouvoir être justifiée à tout moment.

Si, dans certains départements autres que celui qui est atteint par la rage (départements qui sont alors, pour simplifier, qualifiés de), une prime est attribuée par l'Etat à toute personne apportant la preuve de la destruction d'une renard, c'est pour tenter de diminuer la densité de la population vulpine dans ces territoires et éviter leur envahissement par l'enzootie rabique. Il n'en reste pas moins que les carnivores domestiques qui y sont hébergés sont seulement soumis aux dispositions réglementaires applicables dans les départements indemnes, notamment à l'article 213 du Code Rural, en ce qui concerne les animaux errants.

En conséquence, les propriétaires des chiens dont le domicile est situé dans l'un des départements ci-dessus indiqués, doivent être munis du certificat prévu pour l'accès du chien à l'exposition canine.

Les règlements sanitaires imposent aux organisateurs de remettre aux services vétérinaires départementaux, une photocopie du certificat de vaccination contre la rage de chaque chien engagé. En conséquence, nous vous demandons de joindre cette photocopie à votre feuille d'engagement.

Avis aux exposants résidant à l'étranger

Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectués depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ce vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Il est recommandé de faire vacciner les chiens contre la gastro-entérite à parvo-virus.

**Entrée formellement interdite dans l'enceinte de l'exposition
aux chiens non inscrits, non engagés.**

A noter... A noter... A noter... A noter...

Entrée et sortie des chiens : Les chiens devront être arrivés 45 minutes avant l'heure prévue pour le jugement de la race (horaires envoyés dans la semaine qui précède la manifestation). Les chiens non classés pourront quitter l'exposition à l'issue des jugements sur présentation du carton de récompense.

ATTESTATION

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant au verso. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société organisatrice de toute responsabilité du fait d'accident (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même de mon propre fait. Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses, et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer d'ici au jour de cette exposition. En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues au Règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la SCC.

Si mon chien est désigné « Meilleur de sa race » dans l'une des différentes classes, je m'engage à ce qu'il soit présent sur le ring d'honneur le même jour. Si mon chien est désigné « Meilleur du groupe » (adulte), je m'engage à ce qu'il soit présent à la fin de l'exposition afin de concourir pour le titre de « Meilleur chien de l'exposition »

Signature - Unterschrift



ROYAL CANIN

Renseignements à fournir pour les classes TRAVAIL - CHAMPION - NE CONCOURANT PAS

CHIENS DE DÉFENSE

Date et lieu de l'épreuve ou le chien a obtenu :

- soit un Brevet chien de défense en Ring
- soit un Brevet Campagne
- soit un Brevet Mondioring
- soit un R.C.I. mention classée (I.P.O.1)
- soit un Brevet de Pistage français
- soit un Brevet de recherche utilitaire
- soit un Exc. Niveau 1 pour le pistage F.C.I.
- soit un test international de sauvetage
- soit Brevet Troupeaux (Ovin ou Bovin)

CHIENS D'ARRÊT BRITANNIQUES ET CONTINENTAUX

Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu Très Bon ou le Brevet International de Chasse Pratique BICP. 1^{er} ou 2^e catégorie

CHIENS COURANTS

Date et lieu du concours où le chien a obtenu un Brevet de Chasse (BCCC)

SPANIELS

Date et lieu du concours où le chien a obtenu au moins un TB

BARBETS

Date et lieu du concours où le chien a obtenu un brevet de travail à l'eau 1^{er} ou 2^e catégorie.

RETRIEVERS

Date et lieu du concours où le chien a obtenu un TB en field-trial. Ou un BICP 1^{er} ou 2^e catégorie ou 100 points dans une épreuve de recherche au sang

TERRIERS

Date et lieu du concours de déterrage où le chien a obtenu un minimum de 100 points.

TECKELS

Date et lieu du concours au terrier où le chien a obtenu au minimum 50 points ou un 3^e prix. Ou 47 points ou un 3^e prix dans une épreuve de menée à voix sur lièvre

CHIEN D'ELAN NORVÉGIEN - CHIEN DE ROUGE DE HANOVRE ET DE BAVIERE

Date et lieu de l'épreuve de recherche au sang où le chien a obtenu :

- sur piste artificielle : le qualificatif Très Bon
- sur piste naturelle : l'un des 4 qualificatifs suivants : chien de rouge, chien de rouge forceur, chien de rouge hurleur à la mort, chien de rouge indicateur à la mort.
- TAN ou Brevet maîtrise du C.R.H.B. (Chien de Rouge de Hanovre et de Bavière) Notation 4 (A) exigée au travail à la longe.

CHIENS NORDIQUES DE TRÂINEAU

Date et lieu du concours où le chien a obtenu le Brevet de Travail Echelon 1.

LÉVRIERS

Justifier de 2 Excellents en ENC ou PVL avec 2 pistes ou 2 juges différents.

NE CONCOURANT PAS

Pour les chiens titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la FCI, et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge. **Vous devez donc remplir une feuille de demande d'inscription pour un chien engagé en classe Ne concourant pas.**